TERMES DU CONTRAT DE LICENCE LOGICIEL MICROSOFT

KIT DE DÉVELOPPEMENT LOGICIEL (SDK) MICROSOFT DYNAMICS 365

Les présents termes du contrat de licence constituent un contrat entre vous et Microsoft Corporation (ou l’un de ses affiliés). Ils s’appliquent au logiciel désigné ci-dessus et aux services ou mises à jour de logiciels fournis par Microsoft (à moins que d’autres termes n’accompagnent ces éléments, auquel cas ces derniers s’appliquent prospectivement et ne modifient pas vos droits ni ceux de Microsoft en ce qui concerne les logiciels ou services mis à jour au préalable). SI VOUS VOUS CONFORMEZ AUX PRÉSENTS TERMES DU CONTRAT DE LICENCE, VOUS AVEZ LES DROITS CI-DESSOUS. EN UTILISANT LE LOGICIEL, VOUS ACCEPTEZ CES TERMES.

# **INSTALLATION ET DROITS D’UTILISATION.**

## **Stipulations générales.** Vous pouvez installer et utiliser un nombre quelconque de copies du logiciel pour développer et tester vos applications.

## **Logiciel Tiers.** Le logiciel peut inclure des applications de tiers que Microsoft, et non le tiers, vous concède sous licence aux termes du présent contrat. Les mentions éventuelles relatives aux applications de tiers sont incluses pour votre information uniquement.

# **CODE DISTRIBUABLE.** Le logiciel peut contenir du code que vous êtes autorisé à distribuer (c’est-à-dire, à mettre à disposition de tiers) dans les applications que vous développez conformément aux dispositions du présent Article.

## **Droits de distribution.** Le code et les fichiers de test répertoriés ci-dessous sont distribuables, s’ils sont fournis avec le logiciel.

* + 1. Code Échantillon. Vous êtes autorisé à copier, à modifier et à distribuer les versions en code source et objet du « code échantillon ».
    2. Autre Code Distribuable. Vous êtes autorisé à copier et à distribuer la version en code objet du code s’il s’agit d’un fichier portant une extension \*.dll.
    3. Icônes. Vous êtes autorisé à copier et à distribuer les icônes de la Bibliothèque d’Images de la manière décrite dans la documentation du logiciel.
    4. Bibliothèque d’Images. Vous êtes autorisé à copier et à distribuer les images et les animations de la Bibliothèque d’Images de la manière décrite dans la documentation du logiciel. Vous êtes également autorisé à modifier ce contenu. Si vous modifiez ce contenu, vous devez le faire en vue d’un usage conforme à celui autorisé pour le contenu non modifié.
    5. Distribution par des tiers. Vous pouvez autoriser les distributeurs de vos applications à copier et à distribuer le code distribuable que vous choisissez de distribuer avec vos applications.

## **Conditions de Distribution.** Pour tout code que vous distribuez, vous devez :

* + 1. ajouter à ce Code des fonctionnalités principales importantes au sein de vos applications ;
    2. exiger des distributeurs et des utilisateurs finaux externes qu’ils acceptent des termes qui protègent le code distribuable et Microsoft de manière au moins équivalente à ceux du présent contrat ; et
    3. garantir et défendre Microsoft contre toute réclamation, y compris pour les honoraires d’avocats et de conseil, qui résulterait de la distribution ou de l’utilisation de vos applications, sauf dans la mesure où la réclamation est fondée uniquement sur le code distribuable non modifié.

## **Restrictions de distribution.** Vous n’êtes pas autorisé à :

* + 1. utiliser les marques de fabrique ou habillages commerciaux de Microsoft dans votre application ou d’une façon qui suggère que votre application est fournie ou recommandée par Microsoft ; ou
    2. modifier ou distribuer le code source de tout code distribuable de manière à ce qu’il fasse l’objet, en tout ou partie, d’une licence qui exige que le code distribuable, une partie du logiciel ou tout autre droit de propriété intellectuelle de Microsoft soit divulgué ou distribué sous forme de code source ou que d’autres personnes aient le droit de le modifier.

# **CHAMP D’APPLICATION DE LA LICENCE.** Le logiciel n’est pas vendu mais concédé sous licence. Microsoft se réserve tous les autres droits. Sauf si la réglementation applicable vous confère d’autres droits, nonobstant la présente limitation, vous n’êtes pas autorisé à :

## contourner les restrictions techniques contenues dans le logiciel qui vous permettent de l’utiliser d’une certaine façon ;

## reconstituer la logique du logiciel, le décompiler ou le désassembler ou tenter d’effectuer ces opérations, sauf dans la mesure où ces opérations seraient permises par les termes du contrat de licence tiers régissant l’utilisation des composants open source éventuellement inclus dans le logiciel ;

## supprimer, réduire, bloquer ou modifier toute mention légale de Microsoft ou de ses fournisseurs dans le logiciel ;

## utiliser le logiciel d’une manière contraire à la législation ou pour créer ou propager des logiciels malveillants ; ou

## partager, publier, distribuer ou prêter le logiciel (à l’exception du code distribuable, soumis aux conditions applicables ci-dessus) ou le fournir en tant que solution hébergée autonome utilisable par autrui, ou transférer le logiciel ou ce contrat à un tiers.

# **RESTRICTIONS À L’EXPORTATION.** Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations nationales et internationales en matière d’exportation concernant le logiciel, qui contiennent des restrictions en matière de destinations, d’utilisateurs finaux et d’utilisation finale. Pour plus d’informations sur les restrictions à l’exportation, consultez le site (aka.ms/exporting).

# **SERVICES D’ASSISTANCE TECHNIQUE.** Microsoft n’a aucune obligation de fournir des services d’assistance technique pour le logiciel en vertu de ce contrat. Les services d’assistance technique sont fournis « en l’état », « avec toutes les imperfections » et sans aucune garantie.

# **MISES À JOUR.** Le logiciel peut régulièrement rechercher des mises à jour, qu’il télécharge et installe automatiquement. Vous ne pouvez obtenir des mises à jour qu’auprès de Microsoft ou de sources autorisées. Microsoft peut avoir besoin de mettre à jour votre système pour vous fournir les mises à jour. Vous acceptez de recevoir ces mises à jour automatiques sans autre préavis. Ces mises à jour peuvent inclure ou prendre en charge tous les services, fonctionnalités logicielles ou périphériques existants.

# **RÉSILIATION.** Sans préjudice de tous autres droits, Microsoft pourra résilier le présent contrat si vous n’en respectez pas les conditions générales. Dans ce cas, vous devrez détruire tous les exemplaires du logiciel et tous ses composants.

# **INTÉGRALITÉ DES ACCORDS.** Le présent contrat ainsi que les conditions concernant les suppléments, les mises à jour ou les applications de tiers constituent l’intégralité des accords en ce qui concerne le logiciel.

# **RÉGLEMENTATION APPLICABLE ET TRIBUNAL COMPÉTENT.** Si vous avez acheté le logiciel aux États-Unis ou au Canada, les lois de l’État ou de la province où vous résidez (ou, dans le cas d’une entreprise, où se trouve votre siège social) régissent l’interprétation du présent contrat, les réclamations pour rupture du présent contrat et toutes les autres réclamations (y compris celles fondées sur la protection des consommateurs, la concurrence déloyale et les délits), sans tenir compte de leurs dispositions relatives aux conflits de lois. Si vous avez acquis le logiciel dans un autre pays, ses lois s’appliquent. S’il existe une compétence fédérale, nous et vous consentons irrévocablement à ce que tout litige soumis à un tribunal soit soumis à la compétence exclusive des tribunaux fédéraux siégeant dans le comté de King (King County), Washington, États-Unis. Dans le cas contraire, vous et nous consentons irrévocablement à ce que tout litige soumis à un tribunal soit soumis à la compétence exclusive de la Cour Supérieure du comté de King (King County), Washington, États-Unis.

# **DROITS DES CONSOMMATEURS VARIABLES SELON LES RÉGIONS.** Le présent contrat décrit certains droits légaux. Vous pouvez bénéficier d’autres droits, y compris des droits des consommateurs, prévus par les lois de votre État ou pays. Indépendamment de votre relation avec Microsoft, vous pouvez également bénéficier de certains droits à l’égard de la partie auprès de laquelle vous avez acquis le logiciel. Le présent contrat ne modifie pas ces autres droits si les lois de votre État ou pays ne le permettent pas. Par exemple, si vous avez acquis le logiciel dans l’une des régions ci-dessous ou si une loi nationale s’applique, vous êtes tenu de vous conformer aux dispositions suivantes :

* 1. Australie. La loi australienne sur la consommation (Australian Consumer Law) vous accorde des garanties statutaires qu’aucun élément du présent contrat ne peut affecter.
  2. Canada. Si vous avez acheté le logiciel au Canada, pour ne plus recevoir de mises à jour, vous pouvez désactiver la fonction Mises à jour automatiques, déconnecter votre dispositif d’Internet (néanmoins, le logiciel recherchera et installera les mises à jour disponibles automatiquement dès la reconnexion du dispositif à Internet) ou désinstaller le logiciel. La documentation du produit, le cas échéant, peut également indiquer comment désactiver les mises à jour de votre produit ou dispositif spécifique.
  3. Allemagne et Autriche.

(i) Garantie. Le logiciel sous licence valable fonctionnera, pour l’essentiel, comme le décrit la documentation de Microsoft qui l’accompagne. Microsoft n’accorde toutefois aucune autre garantie contractuelle relative au logiciel sous licence.

(ii) Limitation de responsabilité. En cas de faute intentionnelle, de faute lourde, de réclamation fondée sur la responsabilité du fait des produits défectueux, ou de faute entraînant un décès ou des préjudices corporels ou matériels, Microsoft sera tenue légalement responsable.

# Sous réserve de la clause (ii) qui précède, la responsabilité de Microsoft pour négligence légère ne sera engagée qu’en cas de manquement aux obligations contractuelles essentielles à la bonne exécution du présent contrat, dans la mesure où ledit manquement compromet l’objet même du présent contrat et la confiance des partenaires contractuels relative au respect de ces dernières (les « obligations majeures »). La responsabilité de Microsoft ne sera pas engagée en cas d’autres négligences légères.

# **EXCLUSIONS DE GARANTIE. LE LOGICIEL EST CONCÉDÉ SOUS LICENCE « EN L’ÉTAT ». VOUS ASSUMEZ TOUS LES RISQUES LIÉS À SON UTILISATION. MICROSOFT N’ACCORDE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPRESSE. DANS LA MESURE PERMISE PAR LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE, MICROSOFT EXCLUT TOUTES LES GARANTIES IMPLICITES, Y COMPRIS DE QUALITÉ, D’ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D’ABSENCE DE CONTREFAÇON.**

# **LIMITATION ET EXCLUSION DE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES. SI VOUS AVEZ DES MOTIFS DE RÉCLAMATION DE DOMMAGES AUPRÈS DE MICROSOFT OU DE SES FOURNISSEURS, NONOBSTANT** **L’EXCLUSION DE GARANTIE PRÉCÉDENTE, VOUS NE POUVEZ OBTENIR QU’UNE INDEMNISATION EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS LIMITÉE À CINQ DOLLARS AMÉRICAINS (5,00 USD). VOUS NE POUVEZ PRÉTENDRE À AUCUNE INDEMNISATION POUR LES AUTRES DOMMAGES, Y COMPRIS LES DOMMAGES SPÉCIAUX, INDIRECTS, ACCESSOIRES OU INCIDENTS ET LES PERTES DE BÉNÉFICES.**

Cette limitation s’applique (a) à toute affaire liée au logiciel, aux services ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des applications tierces ; et (b) aux réclamations pour manquement aux termes du contrat ou violation de garantie ou de condition, responsabilité sans faute, négligence ou autre délit ; ou à toute autre réclamation ; selon le cas, dans la limite autorisée par la réglementation applicable.

Elle s’applique également même si Microsoft avait ou aurait dû avoir connaissance de l’éventualité de tels dommages. La limitation ou l’exclusion ci-dessus peut également ne pas vous être applicable si votre État, province ou pays n’autorise pas l’exclusion ou la limitation de responsabilité pour les dommages incidents, indirects ou de quelque nature que ce soit.